

LES ASPIRATIONS DES ANNAMITES (1)

Sous ce titre, le n° 6 des *Cahiers des Droits de l'Homme* du 10 Mars 1925 a publié le texte d'un discours prononcé par M. Félicien Challaye au meeting organisé par la Ligue des Droits de l'Homme à Paris sur la « Politique indigène en Indochine ».

M. Challaye, membre du Comité central, est un universitaire connu qui a fait plusieurs voyages en Indochine et en Extrême-Orient. Auteur d'ouvrages très estimés sur le Japon, il s'est également intéressé à l'Indochine et professe à l'égard des Annamites une sympathie agissante. Son exposé, empreint d'une générosité toute française, conforme à l'idéal de justice et de fraternité que poursuit la Ligue elle-même, reflète assez exactement les principales tendances et les communes aspirations de la majorité des hommes cultivés de ce pays.

C'est même remarquable qu'un homme qui, en somme, n'a pas vécu en Indochine, soit à ce point au courant de l'opinion annamite qu'il donne sur certaines questions encore controversées parmi nous la note juste. Ainsi, à propos de l'enseignement primaire, malgré les nombreuses discussions dont cette question a été et est encore l'objet dans les milieux annamites M. Challaye a su dégager la thèse prédominante et l'a très clairement exposée. « Il importe, dit-il, de réaliser en Indochine l'enseignement primaire obligatoire. Cependant, les Annamites, s'ils sont unanimes à souhaiter le développement de l'instruction, discutent entre eux pour savoir comment doit être organisé l'enseignement primaire... Beaucoup pensent qu'il faut restituer aux choses Indochinoises, à la langue annamite et au *quốc-ngữ* la première place, actuellement occupée, dans l'enseignement primaire, par les choses de France et la langue française... L'obligation de tout apprendre par l'inter-

médiaire d'une langue étrangère réduit singulièrement les connaissances acquises à l'école primaire. C'est comme si nos enfants ne pouvaient apprendre les rudiments des sciences et les leçons de choses qu'à l'aide de l'anglais ou de l'allemand... Il ne s'agit pas de proscrire le français de l'école primaire, mais de l'enseigner comme seconde langue; ce qui permettra aux élèves les mieux doués ou les plus désireux de culture occidentale de continuer ensuite leurs études en cette langue. »

C'est exactement ce que désire la majorité des Annamites cultivés en Cochinchine, en Annam aussi bien qu'au Tonkin, et c'est ce que l'Administration indochinoise n'a voulu encore reconnaître qu'à contre-cœur en faisant, sous la pression d'une opinion annamite de plus en plus consciente d'elle-même, des réformes pleines de réticences et de restrictions, en tout cas notablement insuffisantes.

De même pour la question de la naturalisation qui divise encore une partie de l'opinion annamite en Cochinchine et au Tonkin. Là encore, M. Challaye a vu juste et il exprime une opinion moyenne qui est la plus proche de la vérité. « Il convient, dit-il, d'appeler l'attention sur le désir, souvent formulé par certains Annamites, — mais non point par tous, — d'une naturalisation plus aisée... Beaucoup d'indigènes, surtout au Tonkin et en Annam, préféreraient aux avantages de la naturalisation la jouissance des libertés élémentaires qui devraient être accordées à tout le peuple annamite. Mais, surtout en Cochinchine, certains Annamites ayant reçu la culture française, se plaignent vivement de ne pouvoir obtenir la naturalisation désirée par eux... Bien qu'il soit plus urgent d'étendre les droits de tout le peuple annamite, il importe de ne pas opposer une mauvaise volonté aussi évidente aux désirs des Annamites cul-

(1) Rapport rédigé par notre Directeur, M. Phạm Quỳnh, au nom de la Section de la Ligue de Droits de l'Homme de Hanoi, en réponse à une brochure publiée par la Section de Haiphong.

tivés à la française qui veulent devenir nos concitoyens. »

M. Challaye parle donc de ce qu'il connaît, et pour quelqu'un qui ne peut pas se vanter d'avoir fait dix à quinze ans de séjour dans la colonie, on peut dire qu'il connaît assez bien son sujet. Et il en parle avec cet esprit de sympathique compréhension de ses aspirations annamites, qui lui a fait émettre des idées parfaitement sensées et parfaitement justes. Sa profonde estime pour le peuple annamite lui a inspiré certaines appréciations élogieuses pour nous et peut-être un peu sévères pour certains « coloniaux » d'ici. Ces dernières seraient certes injustes, si elles étaient généralisées. Mais appliquées à une catégorie de « coloniaux » dont le long séjour à la colonie n'a eu pour résultat que de cristalliser les vieux préjugés, et aux yeux de qui l'indigène, qu'il soit jaune ou noir, représente une humanité inférieure réduite au rôle de matériel humain au service de la race blanche, elles ne sont pas loin d'être justifiées, comme nous allons le voir par l'examen d'un document vraiment typique à cet égard.

En effet, le discours de M. Challaye lui a valu de la part de la section de Haiphong de la Ligue des Droits de l'Homme, une véhémence protestation qui s'étale en un fascicule imprimé d'une quinzaine de pages pleines d'aménités et pour l'éminent orateur et pour le peuple annamite, ce dernier plus particulièrement malmené en des formules cinglantes et, dirait-on, vengeuses. M. Challaye y est présenté comme un « esprit bourré de théories humanitaires mal assimilées par un cerveau prétentieux », un « arriviste » peut-être « atteint de démence » dont les propos incohérents sont simplement « injurieux pour les Français d'Indochine » ; tandis que le peuple annamite y apparaît comme un « peuple primitif » chez qui « les châtiements corporels sont les seuls craints », qui a « toutes les tares des races asservies : la servilité inspirée par la crainte, la déloyauté, qui est une qualité chez l'Asiatique, et un sentiment tout spécial de l'honneur », qui avant l'arrivée des Français avait toujours vécu dans « l'âge de la

brute », et pour qui de nombreuses générations encore sont nécessaires pour acquérir les notions élémentaires de l'honneur et de la loyauté.

Cette production littéraire de nos camarades ligueurs de Haiphong constitue vraiment un chef-d'œuvre de style et un document psychologique particulièrement précieux pour l'étude d'une certaine mentalité coloniale.

Rien qu'à ce dernier titre, elle mérite d'être méditée par tous ceux, Français et Annamites, qui rêvent d'une union chaque jour plus intime entre deux races bien faites pour se comprendre et sympathiser réciproquement. Car elle est symptomatique d'un état d'esprit qui pour n'être pas général n'en est pas moins réel et significatif, et contre lequel nos amis Français doivent réagir s'ils veulent que notre rêve commun puisse se réaliser pleinement.

Mais nous n'entreprenons pas ici de réfuter les arguments de nos camarades de Haiphong. Comment d'ailleurs répondre à des jugements aussi péremptores, aussi définitifs, admettant aussi difficilement la réplique ?

M. Challaye a eu la bonté de dire que le peuple annamite, par son amour de l'instruction, par sa religion toute philosophique qui est le culte des ancêtres, par sa civilisation toute pénétrée de sagesse confucéenne et de douceur bouddhique, constitue un peuple supérieur, d'une haute valeur intellectuelle et morale. Cette affirmation trop bienveillante à notre égard a eu le don d'exaspérer au suprême degré l'auteur du document en question, de le faire presque sortir de lui-même, et voici comment il formule son jugement à lui, basé certainement sur une expérience de quinze à vingt années de séjour dans la colonie :

« Que seraient, dit-il, sans notre venue dans ce pays, les ambitieux de l'acabit de ceux dont M. Challaye est le porte-parole ? De simples coolies portant un palanquin ou cultivant la rizière... »

Voilà pour l'élite annamite, à laquelle M. Challaye a eu le tort de témoigner une trop grande sympathie et qui n'est composée, paraît-il, que de « tristes individus », faux patriotes qui rêvent de faire de leur pays « un second Haiti » !

Triste individu, faux patriote notamment ce Phan Chu-Trinh que la Ligue en 1906, — sans consulter probablement sa section de Haiphong, — avait sauvé de la peine de mort, et qui depuis a subi, à cause de ses idées, un exil volontaire en France avec une dignité à laquelle tout le monde se plaît à rendre hommage. C'est vraiment trop aimable pour cet homme droit et sincère, dont on doit au moins respecter la souffrance, et pour la Ligue elle-même qui s'est toujours intéressée à lui.

Mais plus aimables encore sont ces jugements sur le peuple annamite :

Supérieur, ce peuple là ? Et en quoi ?

« En art ? Qu'a donné sa littérature ? et compte-t-on Confucius parmi les Annamites ?... L'intelligence annamite atrophiee par l'esclavage dans lequel vivait le peuple n'a rien produit.

« Qu'a donné sa peinture ? Rien. — Sa sculpture ? Voyez les bas-reliefs des pagodes... ces génies, ces tigres plats et sans forme dont la seule physionomie est à retenir. Sa musique ? Demandez aux chats en... promenade. Sa médecine ? Rien. — Sciences ? Rien...

« Au point de vue moral, l'Annamite a une qualité dominante : le respect des parents, un point, c'est tout. En dehors de cela, il avait à l'arrivée des Français tous les défauts des races asservies : il était menteur, chapardeur pour ne pas dire plus, concussionnaire, rusé, subtil et cruel, etc... » — Et nous en passons bien d'autres.

Comment discuter avec un homme si visiblement hors de lui-même qu'il profère de tels jugements sur tout un peuple ? (Car nous voulons bien croire, jusqu'à preuve du contraire, que bien que le document en question soit signé du Président pour le Comité tout entier, il ne représente pas l'opinion unanime de tous les ligueurs de Haiphong et ne s'exprime que le point de vue personnel de son ou de ses auteurs faussé par des préjugés trop tenaces ; ou, alors, c'est à désespérer de la cause franco-annamite !)

Vraiment, cela dépasse l'imagination de voir un Français, — et qui plus est, un membre de la Ligue des Droits de

l'Homme, — qui doit avoir vécu pendant de longues années parmi les Annamites, nourrir à leur égard de tels sentiments d'animosité et se montrer si méchamment injuste.

L'impression qu'on éprouve à cette lecture est une impression de profonde tristesse. S'il faut avoir vécu cinquante ans ensemble pour en arriver à ce degré d'incompréhension et d'antipathie, c'est qu'aucune entente n'est possible entre nos deux peuples, c'est qu'entre conquérants et conquis il y a un fossé profond que la vie commune, avec ses conflits et ses heurts quotidiens, creuse chaque jour davantage.

Et pourtant, combien une telle entente est souhaitable, combien elle pourrait être fructueuse et profitable, et pour les Français et pour les Annamites, et du point de vue des intérêts matériels des deux peuples et du point de vue des intérêts supérieurs de la civilisation !

(Car, envisagé d'un peu haut, le problème franco-annamite est non seulement un problème de colonisation, mais un problème de civilisation.)

Mais nous n'examinons pas pour le moment ce point de vue nouveau et élevé, et nous nous en tenons au domaine politique, administratif, à celui des rapports quotidiens entre Français et Annamites.

Dans ce dernier domaine, bien des choses sont possibles, bien des réformes sont réalisables qui sont de nature à améliorer ; les relations entre protecteurs et protégés. Il suffit que de part et d'autre on soit animé d'une égale bonne volonté, et que du côté de ceux qui détiennent le pouvoir, la justice, une stricte et impartiale justice, inspire tous les actes.

Les Annamites ne demandent pas davantage et toutes leurs revendications peuvent se résumer en un seul mot : la justice.

Les aspirations des Annamites ? Elles sont assez clairement exposées dans le discours de M. Challaye lui-même :

Liberté de la presse, notamment de la presse en langue annamite ; liberté de réunion ; liberté de déplacement ; déve-

loppement de l'instruction à tous les degrés et organisation d'un enseignement primaire obligatoire avec la langue annamite comme véhicule et le français comme deuxième langue ; réforme administrative donnant à la population plus de garanties contre l'arbitraire et les abus de toutes sortes ; réforme électorale assurant une représentation annamite mieux en rapport avec notre importance ethnique et économique dans les différents conseils et congrès locaux et au Parlement métropolitain ; réforme judiciaire, pour mettre fin surtout à cette tendance déplorable qui fait que, suivant les termes mêmes de M. Challaye, « les Européens coupables de crimes à l'égard des indigènes continuent à être jugés par des jurys de Blancs qui les acquittent toujours ou les condamnent à des peines dérisoires, avec sursis » ; réforme fiscale, assurant une répartition plus équitable des impôts, leur utilisation plus judicieuse dans l'intérêt de la population tout entière et supprimant toutes les tracasseries du fisc.

Toutes ces réformes sont parfaitement réalisables, si l'administration coloniale dans tous ses échelons, est animée de cet esprit de justice dont nous parlons plus haut.

Mais pour qu'elles soient réelles, effectives, pour qu'elles se traduisent dans les faits et non plus en paroles et dans de beaux rapports, il faut qu'elles s'accompagnent d'une réforme plus profonde, non moins importante et peut-être aussi

plus difficile, qui est celle d'une certaine mentalité coloniale dont le document que nous venons d'analyser est un exemple éloquent, typique.

C'est cette mentalité qu'un de nos amis Français a appelée très justement « la mentalité du négrier » qui a fait le plus de tort aux bonnes relations franco-annamites, qui a empêché toutes les réformes libérales, qui a été cause de cette politique indigène à bâtons rompus, si je puis ainsi dire, tiraillée entre les tendances généreuses de l'idéalisme français et les préjugés mesquins d'un colonialisme périmé.

Pour le bon renom de la France, pour le bon succès de son œuvre civilisatrice en Indochine, pour l'avenir même de son influence dans ce pays, il faut que cette mentalité disparaisse.

La Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à son idéal élevé, à sa tradition généreuse, y travaillera certainement de toutes ses forces. Les Annamites compte sur elle.

En terminant, les membres annamites de la section de Hanoi adressent leurs plus chaleureux remerciements à leur grand camarade, M. Félicien Challaye, pour son discours courageux, et élèvent en même temps une protestation énergique contre le pamphlet publié sous les auspices de la section de Haiphong, pamphlet qui constitue une insulte gratuite à tout un peuple.

PHAM QUỲNH



MANDARINAT (1)

Ainsi la fimeuse réforme est faite. Les Annamites auront désormais accès dans certains cadres administratifs, jusqu'ici exclusivement réservés aux Français. Nous espérons que les fonctionnaires français sauront accueillir leurs nouveaux collègues indigènes sans trop de mauvaise humeur, même avec cette bonne grâce, qui est une vertu essentiellement française.

La nouvelle réforme n'a pas l'air bien méchant, et nous comprenons mal l'émotion que sa seule annonce a pu produire dans certains milieux français. Mais puisque c'est chose faite, nous n'y revenons plus, et nous nous contentons de remercier M. Varenne de l'avoir décidée, et de donner ainsi une preuve de ses bons sentiments à l'égard des Annamites.

En principe, cette réforme doit s'étendre à tous les services, à quelque ordre qu'ils appartiennent, pour assurer d'une façon effective la participation des Annamites à l'administration de leur pays. En réalité, les Services Civils et la Magistrature sont réservés pour des raisons que nous comprenons fort bien. Si en Cochinchine qui est une colonie, rien ne s'oppose théoriquement à ce qu'un Annamite soit administrateur, on verrait mal au Tonkin et en Annam un de nos compatriotes résident ou juge dans un tribunal français, comme on verrait mal un fonctionnaire français *Tông-đốc* ou *quan-huyên*. C'est qu'il y a ici une administration indigène, dont on a beaucoup réduit les attributions et l'autorité, mais qui subsiste toujours et dont il faut tenir compte. Cette administration indigène, c'est le mandarinat.

Faut-il le supprimer ? Faut-il le maintenir ?

Supprimer le mandarinat aboutirait à faire de l'administration directe, ce qui est incompatible avec la forme du Pro-

tectorat. Ce dernier n'est plus, nous le savons bien, qu'une formule, mais quelque vague, quelque théorique qu'elle soit, cette formule existe, et on ne saurait décréter le contraire.

Il faut donc maintenir le mandarinat. Peut-on le maintenir tel quel ?

Il y a beaucoup à dire sur cette institution vénérable qui constituait la plus solide armature de l'ancienne société de ce pays, mais qui a malheureusement beaucoup dégénéré. Jules Boissière, un des Français qui ont le mieux compris et le plus aimé l'ancien Annam, dans une étude magistrale sur la « Société annamite et la politique française » a défini ainsi le mandarinat d'autrefois :

« L'ade brahmanique et bouddhiste, dit-il, a pour idéal, pour suprême exemple à donner aux hommes, le *richi*, l'ascète qui se tient hors de l'action, et par la concentration de sa pensée acquiert des mérites si redoutables qu'un pli de son front ébranlerait les dieux ; la civilisation chinoise érige au contraire en exemple et modèle le *mandarin*, le lettré qui, par l'étude, s'est rendu capable d'administrer ses concitoyens, et qui consacre sa science et son expérience au bonheur du peuple... Ainsi, en Annam, pour l'homme intelligent, une seule ambition est possible : remplir les devoirs que tout lettré, selon la conception chinoise de la société, contracte envers ses concitoyens et son pays... C'est une erreur de croire que les mandarins annamites soient de simples lettrés, ne possédant qu'une science verbale, n'ayant aucune pratique des affaires... A la légère, nous avons fait de *mandarinat* le synonyme de bureaucratie pontifiante, méprisante et niaise, respectueuse des « bêtes à concours », agenouillée devant le tableau de classement et la sacro-sainte ancienneté... On ne connaît pas assez ces bourgeois

(1) Article publié dans l'Indochine républicaine du 26 Février 1926.

lettrés, sceptiques et tolérants en matière religieuse, à tel point que ne partageant aucune des superstitions populaires, ils ne se refusèrent jamais à officier solennellement dans les jagoges, comme chefs et représentants du pauvre peuple, qui demande au Ciel un peu de soleil ou de pluie ; esprits distingués, libéraux et courtois, possédant le sens des affaires développé par l'éducation et l'expérience. On connaît moins encore les hauts personnages, ministres, régents, conseillers du roi ; et ils mériteraient parfois notre admiration, avec leur sentiment très net des milieux, des individus et des circonstances, avec leurs conceptions d'ensemble et leur observation aigüe des détails. Peu d'Européens devinèrent le génie administratif et politique de ces mandarins, qui se manifeste souvent par des actes remarquables ; or, au lieu d'amplifier ces actes en des discours, et de les expliquer à la curiosité publique, ces fonctionnaires s'employaient de préférence, avec ce goût exquis et dédaigneux des lettrés, à diminuer en leurs paroles la portée du fait accompli, à l'affaiblir, à le dissimuler même !... Comment ces mandarins seraient-ils en réalité les despotes cruels et capricieux, qu'on veut trop souvent voir en eux ? Leur autorité, légitime par son origine, s'exerce aussi légitimement, sans arbitraire, dans des conditions déterminées par les lois, les mœurs et les rites, sous le contrôle d'une opinion publique toujours en éveil. Cette autorité se montre en général bienveillante et douce, — paternelle, comme le veut la conception chinoise de la société, — et il doit en être ainsi, en un pays où le pouvoir ne se concentre point aux mains d'étrangers, ni dans une secte religieuse, ni dans une aristocratie héréditaire, mais aux mains d'hommes que leur mérite seul a distingués, d'hommes sortis du peuple, en perpétuel contact avec le peuple, par leur famille, par leur village, qui aidèrent à leurs débuts et qui s'enorgueillissent de leurs succès ».

Et au sujet de la fortune des mandarins, Boissière ajoute : « On ne trouverait peut-être pas, dans tout le pays d'Annam, dix mandarins qui possédassent chacun cent hectares de terres ; et si quelque chose distingue de notre bourgeoisie française

cette bourgeoisie de lettrés, c'est précisément le manque de richesse, et surtout de fortune immobilière. Il n'est du reste pas étonnant que la classe dirigeante, au lieu de viser à constituer de solides patrimoines, ait uniquement ambitionné les fonctions publiques, ces fonctions donnant seules le prestige, l'influence, la situation sociale que la richesse assure en d'autres pays ».

Voilà ce qu'était l'ancien mandarinat annamite. En 1896, date à laquelle il écrivait son étude, Boissière en connut encore les derniers représentants. Ce qu'il est devenu aujourd'hui, nous aimerions mieux ne pas le dire, de crainte d'être taxé d'exagération ou d'hostilité à l'égard d'un corps qui renferme encore quelques rares éléments d'élite, et sur lequel au surplus nous ne voulons pas avoir l'air de jeter le discrédit. Mais il faut convenir que ce corps n'est plus aujourd'hui que l'ombre de l'ancien mandarinat. Il n'en est même souvent que la caricature, et pour le peindre exactement, on peut se demander s'il ne faudrait pas prendre le contrepied du portrait tracé par Boissière. Il y règne en tout cas des mœurs déplorable, et certaines pratiques y sont courantes, qui ne sont pas pour donner une idée bien flatteuse de la moralité de notre race. Si leurs aînés dédaignaient la fortune, nos mandarins d'aujourd'hui se distinguent par une âpreté au gain qui se manifeste dans une concussion effrénée, dont on ne trouve peut-être la pareille dans aucune contrée du monde. Certains de nos « pères et mères du peuple » pratiquent avec une maestria inégalable cet art consommé d'extorquer des piastres aux pauvres *nhà quê*....

Mais n'insistons pas, et disons seulement que puisqu'il faut maintenir le mandarinat, il y a nécessité urgente à en entreprendre une réforme radicale pour l'adapter aux besoins nouveaux du pays, et pour mettre fin aux abus qui y règnent.

Comment réaliser cette réforme ?

Elle doit porter, à notre avis, sur le mode de recrutement des mandarins, sur une réorganisation des circonscriptions administratives, sur la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire chez les mandarins du 1^{er} degré, sur le

contrôle à exercer sur les mandarins par la création d'un corps spécial d'inspecteurs.

Les anciens mandarins se recrutaient parmi les lauréats des grands concours littéraires. Depuis l'établissement du Protectorat, on a créé des écoles de *Hầu-bô*, des écoles de mandarins à Hanoi et à Hué, destinées à donner aux anciens gradués, universitaires quelques vagues notions de français et de sciences. Après la suppression des concours littéraires et conséquemment des écoles de mandarins, ceux-ci se recrutent n'importe comment. Il y a bien depuis quelque temps un vague examen de *tri-huyên*, mais cet examen n'a aucune valeur, et n'est qu'une sorte de formalité pour laisser passer dans le mandarinat les candidats favoris des grands chefs. Aujourd'hui on se passe même de cette formalité avec les nominations exceptionnelles, et pratiquement le mandarinat est ouvert à n'importe qui. On conçoit ce qu'un tel recrutement présente d'inconvénients graves. L'abaissement du niveau intellectuel et moral de nos mandarins provient en grande partie de là. On a essayé il y a quelques années de créer à Hué une Ecole des Hautes Etudes annamites, pour la formation des mandarins; mais cette tentative n'a pas réussi. D'autre part, l'Ecole supérieure de Droit et d'Administration de Hanoi, devenue la nouvelle Ecole des Hautes Etudes indochinoises (celle-ci devant bientôt, paraît-il, subir à son tour un nouvel avatar), doit en principe préparer des candidats aux fonctions mandarinales. Mais ces créations sont trop récentes pour qu'on en puisse juger les résultats. En général le reproche que nos compatriotes adressent à toutes ces écoles improvisées suivant des inspirations plus ou moins heureuses, avec des programmes plus ou moins étudiés, c'est de ne donner aux futurs dirigeants annamites qu'un enseignement au rabais, ne comportant aucune formation rationnelle, comme celle qu'on trouve dans les grandes écoles métropolitaines. Ce reproche serait aujourd'hui plus justifié que jamais. Du moment qu'on a admis des Annamites pourvus de diplômes français dans les services administratifs indochinois au même titre que les Français, il faut que les mandarins qui sont essentiellement des

fonctionnaires d'autorité, aient une formation, et justifié de titres au moins égaux sinon supérieurs à ceux de leurs collègues et compatriotes des autres services. Or l'intention du Gouverneur général est justement de transformer l'ancienne école de Droit de Hanoi en une école de plein exercice, en une véritable Faculté, délivrant les mêmes diplômes que les Facultés de France. Nous demanderons donc que dans un délai à déterminer, quatre ou cinq ans, par exemple, tous les candidats aux fonctions mandarinales d'administration et de justice, — car il faudra arriver à réaliser cette nécessaire séparation des pouvoirs déjà admise en principe lors de la promulgation des nouveaux codes tonkinois, — soient pourvus au moins de la licence en droit. Ils pourront être nommés *tri-huyên* ou juges de 1er degré suivant qu'ils se destineront aux fonctions administratives ou judiciaires, après un stage d'un ou de deux ans passés soit dans les bureaux de la Résidence ou ceux du *Tông-đốc* soit dans les tribunaux provinciaux. Les Docteurs en droit pourront débiter comme *Tri-phủ*. Avec un tel recrutement, le mandarinat, tout en conservant ses anciens cadres, évoluera peu à peu vers une forme plus moderne par l'introduction d'éléments jeunes, actifs et surtout instruits, qui contribueront à en élever le niveau général, et à en faire un véritable corps d'élite qu'il était, et qu'il doit être. On objectera que dans ces conditions, les candidats aux fonctions mandarinales ne seront peut-être pas très nombreux. Nous sommes sûrs au contraire qu'avec le prestige qui s'attache à ces fonctions, ces candidats seront en nombre suffisant, au moins dans un avenir assez prochain, pour répondre à tous les besoins, et que la nouvelle Faculté de Droit aura tout le succès qu'on sera en droit d'en attendre.

Ces nouveaux mandarins devront avoir certes une solde en rapport avec leur instruction. Cette solde devra être, au début, au moins égale à celle de leurs collègues des autres services indochinois. Cela ne manquera pas de créer de nouvelles charges au Budget, d'autant plus qu'avec la séparation des pouvoirs les mandarins-administrateurs seront dou-

blés de mandarins-juges. Aussi préconisons-nous une réorganisation des circonscriptions administratives. Les *phù* et *huyên* actuels sont, de l'avis de beaucoup de mandarins, trop petits. L'un d'eux nous dit : « Dans un *huyên* de moyenne importance, si le mandarin est consciencieux et intègre, s'il rejette toutes les affaires inutiles, tous ces procès puérils et enfantins que lui présentent les *nhà-quê*, et n'y cherche pas des occasions de concussionner, il n'a pas grand'chose à faire. Cela favorise les fainéants et les incapables. C'est ainsi qu'on trouve des nullités à la tête de certaines circonscriptions. Il faudrait grouper deux ou trois circonscriptions ensemble, les réunir en une seule. Ainsi les mandarins capables pourront donner leur mesure, et les autres s'élimineront d'eux-mêmes ». Nous sommes tout à fait de l'avis de notre interlocuteur, et nous croyons que cette question mérite d'être étudiée de près par l'Administration,

Mais avant comme après ces réformes, un contrôle sérieux et sévère de l'administration et de la justice indigènes s'impose, pour mettre fin aux nombreux abus qui jettent le discrédit sur le corps mandarin tout entier. Ce contrôle, les bons mandarins sont les premiers à le demander. Ici, nous sommes de l'avis du Capitaine Monet, qui préconise dans son ouvrage *Français et Annamites* la création d'un « corps spécial d'inspec-

teurs permanents des affaires indigènes, parlant très bien l'annamite, et qui seraient constamment en mission dans l'intérieur des provinces. Ils seraient certains de recueillir directement de la population des renseignements très précieux qui permettraient à l'Administration de faire bientôt une douzaine d'exécutions capitales de mandarins concussionnaires (nous entendons par là : révocation, emprisonnement, déchéance et confiscation des biens au profit des communes), après lesquelles tout changerait comme par enchantement, car c'est uniquement l'assurance de l'impunité, résultant de la faiblesse et de l'aveuglement de notre Administration, qui perpétue cet état de choses honteux pour la France. Ces inspecteurs devraient constituer un corps autonome indépendant de l'Administration locale, et fournir leurs rapports en triple expédition au Ministère des Colonies, au Gouvernement général et à la Résidence supérieure... » (p. p. 228 221). — Pour notre part, nous verrions volontiers à la tête de ce corps d'inspecteurs tel administrateur que nous ne nommons pas, que tous les mandarins connaissent et qui leur inspire une frousse énorme à cause de son excessive sévérité à leur égard. Nous sommes sûrs qu'il ferait de l'excellente besogne.

PHẠM QUỲNH



L'ESTHÉTIQUE INDOCHINOISE

En Indochine, ainsi que chez toutes les races antiques, l'art primitivement de fut qu'un moyen de rendre hommage à la divinité, plus parfait et plus durable que les offrandes et les prières du vulgaire; sa première règle fut donc le Rite écrit, et la tradition des usages sacrés. Mais tandis que parmi d'autres peuples la religion est embellie, modifiée, agrémentée par le sentiment, et finit par ne plus demeurer que le prétexte et l'occasion de l'œuvre, l'obéissance stricte aux livres sacrés et à leurs méthodes demeura, en Indochine, une obligation étroite, et il ne fut point permis de plier l'art au goût des artistes ou au caprice des consommateurs. Le sentiment et l'amour ont toujours disparu devant la hiérarchie et le respect. Et l'antique règle d'il y a trois mille années est demeurée durant toute l'existence politique de l'Annam, la chartre universelle et intangible de l'art.

Cette perpétuité de la même observance imprime aux œuvres une certaine uniformité, et, pour ainsi dire, un air de famille; la conception générale qu'un peuple ainsi dressé, se fait des différents arts, participe à la fois de quelques inconvénients et de quelques avantages. L'unité de la fabrication générale et de la tolérance de fabrication provoque l'unité de la conception et l'unité de type produit. Il s'ensuit que l'art national n'a qu'un style, dont la race est profondément imprégnée, mais qui manque de diversité. Il en résulte une personnalité artistique très franche, très accusée et pleine d'originalité, mais toujours semblable à elle-même, et rivée, malgré la découverte de procédés meilleurs et d'inventions nouvelles, au même principe initial; et les siècles, non plus que le progrès, n'ont prise sur sa production.

Comment l'art atteint-il son but en dehors de l'influence des années et des découvertes, et comment peut-il se maintenir égal et pareil à lui-même? Le sentiment, la commodité d'usage, le goût, les applications de procédés sont choses essentiellement changeantes, et qui sont liées à la marche, en n'importe quel sens, des intérêts, des appétits, du luxe, à l'importance politique d'une nation, à la valeur ethnographique d'une race. Tout art qui s'appuie sur ces données est un art mobile et divers; elles étaient donc, de par sa nature, interdites à l'art indochinois; celui-ci ne paraît trouver que dans les mythes philosophiques et religieux des temps légendaires, — mythes dont le respect des peuples a fait le commencement de leur histoire, — la forme perpétuelle à laquelle il s'attacherait. L'art indochinois était donc forcément et est demeuré l'expression du plus ancien symbolisme à la fois hiératique et philosophique, et ne pouvait dès lors subir de changements que si le peuple dont il incarne et réalise le symbole, changeait sa langue, apostasiait ou disparaissait. Le symbolisme continu, qui est la preuve frappante et, pour ainsi dire, la seule manifestation de l'art dans la péninsule, lui était donc commandé dès son origine par son origine même et par la tendance hiérarchique et fidèle de la race à laquelle il s'adressait.

Obligation du symbolisme, perpétuité des règles et des rites dans la manière de le réaliser, tels sont donc les deux caractères fondamentaux de l'art indochinois: on conviendra que ce sont là des caractères restrictifs de toute diversité, c'est-à-dire de toute personnalité, de toute influence individuelle dans l'art.

Il n'y a, dans les productions de l'Annam, ni styles, ni époques. Comme l'Europe, l'Asie n'a pas manqué de ces grands courants intellectuels, de ces cataclysmes humains qui changent la face des Etats et jusqu'aux conceptions des esprits. Ces grandes révolutions qui ont atteint profondément la vie politique et sociale de notre Extrême-Orient n'ont en rien modifié les caractères de son art, et n'ont jeter bas dans l'édifice des vieux principes et des vieilles vérités axiomales. Les années n'ont pas laissé de trace, et il est impossible, à la forme et au travail d'un objet, de faire la moindre conjecture sur l'époque de sa fabrication. Les procédés seuls ont pu changer ; les modèles sont demeurés invariables et, avec les modèles, les artistes et les artisans.

D'ailleurs le sentiment est l'attribut artistique par lequel les hommes se différencient davantage. Les Indochinois n'ont nulle part sacrifié au sentiment ni à l'imagination pure. Leur rêverie est parfaitement raisonnée, leurs dérèglements sont parfaitement réglés ; rien ne se rapproche moins de leur caractère artistique que l'imprévu de l'enthousiasme. La grâce mièvre et ténue dont sont revêtues maintes fois leurs conceptions est bien plus dans l'esprit que dans leur cœur, et leur agrément extérieur ne s'échauffe jamais à leur émotion. C'est pourquoi leur intelligence demeure volontiers égale à elle-même, et ignore les superbes et curieux écarts qui font l'originalité puissante et la personnalité de l'artiste. L'unique idéal esthétique à atteindre se trouve donc recherché par les mêmes voies et avec les mêmes moyens d'inspiration. L'uniformité des manifestations, telle est la première conséquence du symbolisme de l'art et de l'impersonnalité de l'artiste.

C'est là un caractère tout spécial à l'Indochine, que l'histoire de son art n'ait, sauf en céramique, retenu le nom d'aucun artiste. Soit que la part individuelle parût

trop faible, soit que, dans ce symbolisme, la valeur de l'hommage effaçât la personnalité de celui qui le rendait, la gloire ne s'est faite autour d'aucune mémoire, la célébrité autour d'aucun nom.

On a bien conservé l'histoire des formes, la succession des procédés ; les chefs-d'œuvre jouissent jusque dans les annales impériales d'une réputation consacrée et d'une popularité universelle ; nul ne saurait mettre de nom d'auteur même sur l'une de ces merveilles de l'Annam, aujourd'hui disparues, écroulées, mais dont la race a conservé le souvenir religieux et entier.

La signature des œuvres, qui est le moyen de la célébrité, n'existait qu'à l'état d'exception. Comme la signature sur un objet, dans l'esprit du peuple, détermine en quelque sorte la profession de l'objet par le signataire, les œuvres demeurent, pour la plupart, anonymes, et la marque fut partout ce qu'elle est pour la céramique en Occident, un sigillaire du lieu de fabrication : ou parfois même un centon philosophique plus ou moins approprié, une invocation, ou un caractère légendaire. Quant aux seuls ou vrages signés qui nous sont parvenus, nous ne sommes pas encore bien certains que le nom qui subsiste soit celui de l'artiste véritable, plutôt que celui du propriétaire de la fabrique, ou du fonctionnaire impérial sous les yeux ou les auspices duquel la fabrication a été faite. Les annales artistiques que différents historiens ont tenues restent muettes au sujet des individus, et, sauf peut-être dans la porcelaine et l'art du potier, il ne faut pas songer à reconstituer par les personnes l'art des temps passés.

Dans le même ordre d'idées, il faut constater l'absence des écoles, et aussi des chapelles et des coteries. On n'avait pas à perpétuer un style particulier, ni la manière de faire d'un artiste réputé spécial. Hué, Hanoï, ni Saigon ne se disputaient pour la forme ou la couleur, comme jadis Milan, Bologne ou Venise ; ou n'ava

rien à conserver sur un point plutôt que sur un autre, et la même tradition était l'apanage de tout le territoire. Le peu de célébrité extérieure des meilleurs artistes n'engageait point à former des armées de disciples rangés sous leurs préceptes, leurs préjugés, leurs habitudes : ceux-là seuls qui avaient étudié à leurs côtés conservaient la mémoire de leurs noms et de leurs leçons, qui, au bout d'une génération se confondaient avec tout le passé du patrimoine artistique de la race. D'ailleurs, ces écoles, ces divisions, qui sont comme « l'esprit de corps » des artistes, rendent l'art plus vibrant, plus humain sans doute, mais aussi plus discuté, et il n'entraînait pas, il ne pouvait pas entrer dans l'intelligence indochinoise que les symboles et leur représentation même pussent devenir l'objet de critiques et de polémiques.

La critique d'art indépendante fut considérée à peu près à l'égal d'un sacrilège, ou, en tout cas d'une irrévérence : l'Indochine n'a pas plus le droit de juger les symboles que l'Hébreu n'avait le droit de regarder l'arche ; l'égalité relative de l'artiste à son but ne se discutait qu'entre sa conscience et lui ; et c'était à lui seul à juger s'il avait eu plus de mérite à s'approcher du symbole que d'impiété à ne pas l'avoir atteint. Et c'est ainsi que, en dehors des constatations et au-dessus du blâme et de l'éloge même, la notion de l'art marcha à travers l'histoire de l'Annam, froide et révérencée.

Comment donc s'élèvent les artistes et naissent les vocations ? Les artistes d'une même branche vivent par villages et communautés ; l'enseignement qu'ils ne donnent point avec leurs lèvres et qu'ils négligent ou qu'ils ignorent peut-être sort de leur présence ou de leur seule action.

Il ne faut pas croire que les centres de production soient des centres de commerce ou s'en rapprochent ; les principaux centres ne sont ni à Hanoï, ni à Haiphong, villes de grande vente ; il n'est

pas toujours juste de dire que les grands centres de production se trouvent voisins des lieux où l'on récolte les matières premières ; les sculptures ne se font pas dans les pays de forêts, ni les incrustations de nacre au bord de la mer. Le fils d'un céramiste ne sera point architecte, et un brodeur ne viendra pas s'installer dans un village de laqueurs. Bien plus, la corporation, ou plutôt la famille des orfèvres et des ciseleurs paraît affecter la vie nomade. C'est par souches et communautés qu'on produit et qu'on travaille, et de ces mêmes souches sortent indéfiniment des ouvriers de la même branche d'art, qui ont appris, sans qu'on les leur enseigne, les rubriques de la fabrication et les procédés de la production ; la nature, plus ou moins heureuse, fait le reste.

Et enfin nous ne nous étonnerons pas que, dans une esthétique où l'idée seule domine au point d'effacer toute sorte de sentiments et tous les autres mobiles, il ne soit guère tenu compte de la matière première ; que, en dehors parfois des exigences des Rites, il soit indifférent pour le mérite acquis d'avoir travaillé le bois, l'ivoire ou l'or et que l'on ne donne d'attention à la valeur intrinsèque de la matière que si, à cause de la forme de l'œuvre, le travail de cette matière correspond à une difficulté vaincue.

Cette conception, étrangement austère, de la génération de l'art, n'est-elle pas la synthèse originelle de cet art lui-même, qui, à nos yeux européens, semble si peu régulier et de formes si tourmentées ? N'est-elle pas la genèse de ces architectures qui paraissent compliquées et dont les schémas pourtant témoignent d'un ordre invariable ? C'est que malgré les éducations et les atavismes, la nature humaine a des droits imprescriptibles, et que l'émotion imaginative et la représentation de la nature feront toujours partie du domaine de l'art. Pour concilier

les volontés des traditions avec ses désirs secrets et tout puissants, les Extrêmes-Orientaux ont peint et sculpté la nature, mais déformée et arrangée au gré de leurs mythes ; les animaux sont devenus fantastiques et se sont pliés aux formes des symboles. Voilà la conclusion étrange, hors nature, qui donne à la physionomie de l'art son caractère singulier et, pour ainsi dire, inquiétant ; tandis

que, en dessous de cette surface et dépourvillé de ces ornements bizarres, l'art lui-même demeure d'une impeccable rigidité et d'une parfaite obéissance aux formules.

ALBERT DE POUVOURVILLE

(*L'illustration économique et financière, numéro spécial sur l'Indochine.*)

L'ART CHINOIS MODERNE

Le 12 Février, à l'Union Church, Mlle MULLIKIN a fait une causerie intéressante devant les membres du Club des Dames de Tientsin (Département de Littérature) sur l'Art Chinois moderne.

Mlle MULLIKIN commença par décrire l'intérieur d'une maison d'artiste chinois, prenant pour exemple la demeure d'une amie dont elle a fait la connaissance il y a environ cinq ans.

« L'étudition respire dans chaque coin de la bibliothèque, où un père cultivé et sa fille ont mis leur empreinte. Les rouleaux sur le mur représentent une collection d'art génésologique, portant les sceaux des anciens propriétaires, et des exemples d'œuvres d'artistes vivants et de calligraphes donnés par amitié. Dans de grands vases de porcelaine bleue et blanche, il y a d'autres rouleaux, tandis que sur d'élégantes étagères de bois rouge sculpté sont posés des livres reliés en bois ou en vieux brocart.

« Là encore il y a une grande variété d'antiquités de choix dues à d'habiles artisans Chinois.

« La table du lettré est la gradation de la bibliothèque et sa garniture a été cataloguée dans ces listes peintes des « cent choses précieuses » qui sont répétées dans le royaume des arts de la Chine, réapparaissant même dans les dessins des tapis et des brocarts. La table elle-même est longue, étroite et le

bois sans défaut. L'encrier, son plus grand trésor, ciselé dans la pierre, représente des dessins exquis destinés à inspirer des générations de peintres.

« Mais dans ma description de la pièce, j'oublie de dire que mon hôtesse se passera de nouvelles robes pour satisfaire sa grande passion, les fleurs, des fleurs vivantes. Couper les fleurs est une sorte de crime chez les Chinois ; ils ont toujours des fleurs en pot qu'ils soignent afin de les voir fleurir dans la maison et qu'ils changent suivant les saisons.

« Et quel mot devrait remplacer celui de « pot-de-fleurs » quand nous parlons des porcelaines peintes, qui ne sont heureusement pas rares, puisque les fours à plâtre Chinois semblent en avoir fait assez pour tout le monde et pour tous les besoins ?

« Quelle joie de trouver, en venant du froid du dehors, une chambre pleine de pruniers, d'amandiers, de camélias ou de belles pivoinas, ou au printemps, de jasmins, de lilas, de pommiers et d'orangers ! Les plantes à oignons s'amassent sur l'appui de la fenêtre, chaque genre dans son bol approprié.

« Des citrons sont posés sur une assiette basse en verre bleu foncé.

« En ceci aussi se manifeste la recherche de l'esprit, le stimulant d'une imagination vive. La bibliothèque a vue sur un jardin presque aussi grand qu'un

quartier de ville, où, au printemps, fleurissent des arbres, des arbustes et des fleurs, tandis que des papillons et des oiseaux voltigent autour d'un pavillon à thé dont le toit est couvert de chaume.

« A 11 heures du matin, les invités commencent à arriver et cela dure pendant plusieurs heures, d'après une règle élastique, inconnue au ponctuel étranger. Bien que l'hôtesse ne soit qu'une jeune fille aux manières timides, les invités se placent par rang d'âge, du plus vieux jusqu'au plus jeune. Il y a plus d'hommes que de femmes, car c'est le « Quartier Latin » de la Chine, sa Bohême intellectuelle.

« Comme les étudiants des arts à Paris avec leur accoutrement à la Rubens, l'élite artistique chinoise a un genre spécial; un négligé volontaire, de longues barbes soyeuses qui n'ont jamais été rasées, des cheveux et des ongles longs et des vêtements d'une tonalité grise.

« Le type facial préféré est long et mince avec un nez aquilin, bien que quelques-uns s'abandonnent à un embonpoint confucianiste sans oublier les fossettes dans les joues. Tous sont affables et circulent avec aisance parmi les pièces et quand l'inspiration parle, ou bien sur

la demande d'amis, un artiste s'assied à une table, arrange soigneusement son papier, choisit et essaye son pinceau et, les mains en position, il captive l'attention de ceux présents: un coup adroit et la peinture est commencée. Que va-t-elle être ? Ce coup est-il un rocher sur une montagne, la branche d'un arbre, le bec d'un oiseau ou le pli d'une draperie ? Il faut des coups successifs avant que l'image visuelle qui se trouve dans l'esprit de l'artiste ne prenne une forme sur papier.

« C'est une vérité évidente de dire que la peinture et la calligraphie sont une seule et même chose et que celui qui écrit, peint, que le toucher sûr et adroit a été développé par une étude des caractères qui date de longtemps. Ce n'est pas avant d'avoir essayé d'étudier personnellement les caractères Chinois que j'ai apprécié le travail de tête qu'ils exigent ainsi que celui de la main. »

Mlle MULLIKIN continua à raconter quelques expériences personnelles dans le monde de l'art chinois et son effet sur le peuple, et termina son discours par une comparaison avec les écoles d'Occident.

(De la Revue *La Politique de Pékin*)

UN POÈME CHINOIS

Chant des sentiments d'autrefois (1)

« Quant *Lo-tien* (2) était vieux, il fut frappé de paralysie. Il fit alors la révision de ses biens et de ses dépenses, pour supprimer ce qui lui était devenu superflu. Il avait à son service une jeune fille d'environ vingt ans, appelée *Fan-su* (3), dont les attitudes faisaient ses délices. qu'elle dansât ou qu'elle chantât. Mais elle excellait surtout à chanter la *Branche de*

saule (4), de sorte que beaucoup l'appelaient ainsi, et que c'était sous ce nom que sa réputation s'était répandue dans la ville de *Lo-yang* (5). Mais comme elle n'était plus nécessaire, on allait la renvoyer.

« Il avait encore un cheval blanc à crinière noire, bête vigoureuse, au pied sûr, qu'il avait monté durant des années. Devenu inutile, on allait le vendre. Quand

(1) C'est le 不能忘情吟 de 白居易 *Pai Kiu-Yi*, poète chinois de la dynastie des Tang (VII^e siècle). C'est un morceau mêlé de prose et de vers. La partie en prose est appelée « préface » (序)

(2) 樂天. C'est l'appellation de *Pai Kiu-Yi*

(3) 樊素

(4) 楊枝 Nom d'un chant.

(5) 洛陽.

le valet d'écurie l'emmena, arrivé à la porte, il secoua la tête et regarda en arrière, puis il poussa un hennissement qui semblait dire : « Je sais que je vous quitte et, de tout mon cœur, je voudrais rester ». En entendant le cheval hennir, *Fan-su* se leva timidement, me salua, et parla avec douceur, comme il sera bientôt rapporté. Quand elle eut fini, ses larmes coulèrent.

« Après l'avoir entendue, je fus d'abord trop triste pour parler, et je ne pus lui répondre. Mais un instant après, révoquant mes premiers ordres, j'ordonnai qu'on ramenât le cheval et qu'on gardât la jeune fille. Puis je lui offris du vin et je bus moi-même une coupe et, dans mon bonheur, je me mis à chanter. Cela finit par faire un poème, mais sans mesure fixe, car celle-ci suivait le hasard de ma chanson. Il avait en tout deux cent cinquante-cinq mots.

« Hélas ! je ne suis pas un sage ! je ne saurais oublier ce que j'ai jadis éprouvé et, tout en gardant quelque sentiment, je le cède pourtant à cet animal qu'on en croit complètement dépourvu. Ce qui arrive saisit mon cœur et je n'en suis plus le maître. Aussi, non sans sourire sur moi-même, j'appelai ce poème : *Le Chant des sentiments du Passé inoubliés*. Voici ce qu'il dit :

« — J'allais vendre mon cheval blanc et renvoyer « Branche de Saule ». Elle a voilé ses noirs sourcils ; il a traîné son licou d'or. Le cheval, faute de paroles, a retourné la tête et a henni longuement, et « Branche de Saule », après avoir salué deux fois, s'est prosternée et elle a dit : « Maître, vous avez monté ce cheval cinq

ans ; cela fait mil huit cents jours. Il vous a porté avec une douceur débonnaire, sans prendre le mors aux dents, sans faire d'écart. Moi, je vous ai servi dix ans, ce qui fait trois mille six cents jours, attentive à vous présenter le linge et le peigne, sans me plaindre ni rien gâter. Maintenant quoique je sois peu de chose, j'ai toujours de la force et de la fraîcheur, et le poulain est encore dans sa fleur, sans boiterie, sans défaut. Pourquoi n'usez-vous pas de la vigueur pour suppléer vos jambes malades ? Pourquoi ne profitez-vous pas de mes chants, pour égayer la coupe que vous buvez par hasard ? Faut-il nous renvoyer tous deux en un seul matin et sans espoir de retour ? Voilà ce que *Su* désirait vous dire avant de partir, comme aussi votre cheval, quand il a henni à la porte. En voyant ma détresse, à moi qui suis une femme, en entendant son cri, quoi qu'il ne soit qu'un animal, notre maître seul restera-t-il insensible ?

« Je levai les yeux et soupirai, je baissai les yeux et souris. Puis je dis :

« — Cher cheval, cesse de hennir. Douce *Su*, séchez ces larmes amères. Car tu vas retourner à l'écurie. Car vous allez rentrer dans l'appartenance des femmes. Oui, bien que je sois en vérité fort malade et que ma vie touche à sa fin, l'histoire de *Hiang Tsi* (1) n'est pas encore mon fait. Puis-je perdre en un seul jour le cheval que j'ai monté et la dame que j'ai aimée ? *Su*, ô *Su*, chantez encore une fois la *Branche de saule*. Car je veux vous verser du vin dans cette coupe d'or et vous emmener avec moi dans le pays de l'ivresse ».

(Extrait de : *En Chine* d'ABEL BONNARD)

(1) 項籍.